

#Opendata #données de santé #dépenses de santé #données régionales #données à 5ans

Cartographie des pathologies et dépenses de l'Assurance Maladie : nouveautés et mises à jour disponibles sur ameli.fr

Le 9 octobre, l'Assurance Maladie a mis en ligne de nouvelles données concernant la cartographie des pathologies et des dépenses dans l'espace Ressources de son site ameli.fr.

Mine d'information, cet outil exploite les données de remboursement de plus de 57 millions de bénéficiaires du régime général. Il révèle l'évolution de la prévalence et du poids dans les dépenses d'Assurance Maladie des 56 pathologies, traitements ou prises en charge les plus fréquents sur le territoire (cancers, diabètes, maladies cardio-vasculaires, insuffisance rénale chronique, traitements psychotropes, maternité...).

Depuis aujourd'hui, de nouvelles données, à la fois inédites pour certaines et actualisées pour d'autres, sont mises à disposition par l'Assurance Maladie sur son site ameli.fr.

Depuis 2010, chaque année, l'Assurance Maladie établit, à partir des données issues du SNDS (Système national des données de santé), une cartographie des pathologies les plus fréquentes prises en charge par le système de santé et leur poids en termes de dépenses. En effet, ces données constituent un outil précieux pour observer l'évolution des maladies (comme le diabète ou l'insuffisance cardiaque aiguë), des événements de santé (comme la maternité), des traitements graves (comme la transplantation rénale) et de leurs coûts en termes de prise en charge par l'Assurance Maladie. Les principaux enseignements tirés de ces analyses sont d'ailleurs présentés chaque année dans le rapport annuel Charges et produits¹.

Côté nouveauté, l'Assurance Maladie met à disposition pour la première fois 56 cartes de France présentant les taux de prévalence (sur la base du nombre de personnes ayant eu recours à des soins) par département en 2016 de 56 pathologies. Ces cartes permettent notamment de visualiser les disparités géographiques de prise en charge sur le territoire pour chacune des pathologies considérées².

Fait également figure de nouveauté la mise en ligne de données brutes (sous la forme de tableaux Excel) sur les dépenses remboursées au global chaque année pour une pathologie donnée, ainsi que les dépenses moyennes remboursées par patient, et ce, de 2012 à 2016. En plus d'évaluer le poids respectif des différentes pathologies, ces jeux de données permettent d'affiner l'analyse des dépenses en fonction des différents postes de soins (consultations, médicaments, analyses de biologie, hospitalisations...).

Enfin, des versions actualisées de documents déjà publiés avec des données sur 2016 sont désormais disponibles : c'est le cas des 56 fiches pathologies décrivant les caractéristiques des patients pris en charge (âge, sexe, taux de décès, fréquence selon le niveau géographique, dépenses d'Assurance Maladie afférentes...). Les tableaux détaillant le nombre de patients pris en charge pour chaque pathologie ont, quant à eux, été enrichis d'une analyse sur 5 ans (de 2012 à 2016) vs. 3 ans jusqu'à présent.

¹ Ce rapport, remis chaque année au mois de juillet au ministre chargé de la Sécurité sociale et au Parlement dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), présente les propositions de l'Assurance Maladie pour améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses. [Voir celui pour l'année 2019.](#)

² Afin de tenir compte des différences de structures par âge et sexe selon les départements, les taux représentés dans ces cartes sont les taux standardisés sur la structure d'âge et de sexe de la population Insee.

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Contacts presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie :

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Perrine Carriau - 01 72 60 17 64

Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)